

Lucie Aubrac, héroïne de la Résistance.

L'une des dernières grandes figures de la Résistance est morte mercredi 14 mars 2017 dans la région parisienne à l'âge de 94 ans. Elle avait été un élément clé du mouvement Libération à Lyon et joué un rôle majeur dans l'évasion de son mari lors d'un transfert, après son arrestation avec Jean Moulin et d'autres chefs de la Résistance.

Laurent Greilsamer

L'une des dernières grandes figures de la Résistance, Lucie Aubrac, est morte mercredi 14 mars dans la région parisienne à l'âge de 94 ans. Sa vie, marquée par un engagement de tous les jours, et plus précisément durant les années noires de l'Occupation, aura définitivement fait d'elle une incarnation du courage et de la capacité à se révolter. Son action en 1943 à Lyon, alors capitale de la Résistance, a été portée à l'écran en 1997 par Claude Berri dans *Lucie Aubrac*, jouée par Carole Bouquet. Un film qui restitue bien l'arrestation à Caluire des dirigeants de la Résistance - dont Jean Moulin et Raymond Aubrac, le mari de Lucie -, mais donne peu de renseignements sur la biographie de cette femme de tête née le 29 juin 1912 dans une famille de vigneronns mâconnais modestes.

Lucie Bernard, son nom de jeune fille, n'avait pourtant pas attendu les heures sombres pour prendre conscience de la montée des fascismes en Europe. Excellente élève, passionnée d'histoire, elle devient professeur agrégée dans les années 1930. Dès cette époque, elle est spontanément, naturellement une militante. Inscrite aux Jeunesses communistes, son engagement est total.

Lorsque la guerre éclate, elle est en poste à Strasbourg. Elle vit avec un jeune ingénieur des ponts et chaussées issu de la bourgeoisie juive, Raymond Samuel. Ce dernier a fait une partie de ses études aux États-Unis, pays qu'il apprécie tout en restant très proche des analyses marxistes. Ils se marient le 14 décembre 1939 alors que la France s'est installée dans la drôle de guerre.

A l'heure de la défaite de juin 1940, quand Raymond Samuel se retrouve prisonnier de l'armée allemande, Lucie parvient une première fois à le libérer de la prison de Sarrebourg (Moselle), en août, profitant d'une confusion générale. Tous deux gagnent alors Lyon.

Le régime de Vichy s'est installé, la collaboration s'impose violemment et le premier statut contre les juifs est adopté. Le couple, qui dispose de deux visas, pourrait partir aux États-Unis. Ce serait la sagesse : ils

sont fichés comme communistes et il est juif. Ils refusent ce confort, non par défi mais par patriotisme. Par esprit de résistance.

Ils seront parmi les premiers en France à constituer un réseau d'entraide solide, à rédiger des tracts et à les distribuer. A l'automne 1940, Lucie Samuel rencontre Emmanuel d'Astier de la Vigerie, fondateur du réseau clandestin Libération. Ils décident de lancer ensemble un journal. C'est durant ces rencontres que Lucie et Raymond Samuel deviennent insensiblement des clandestins. Elle est professeur et mère de famille ; elle est aussi complètement impliquée dans la vie du mouvement Libération.

En 1941, tous leurs efforts sont tournés vers la rédaction et l'impression du journal, arme de propagande. En 1942, ils cherchent à élargir leur réseau et à trouver des armes, de l'argent, des caches. Le tout avec un mélange d'improvisation et d'organisation. De sang-froid et de fièvre.

Pour tout le monde, ils s'appellent Lucie et Raymond Samuel. Ils donnent le change. Leurs voisins ne se doutent de rien. Elle part chaque jour donner ses cours au lycée de jeunes filles Edgard Quinet ; lui travaille assidûment. Mais en réalité, les contacts rapides, les rendez-vous clandestins se multiplient. Sous le nom de François Vallet, Raymond Samuel est arrêté le 15 mars 1943 alors qu'il va rencontrer un camarade, Maurice Kriegel Valmont, alias Maurice Fouquet, dans un appartement de Lyon. Dans le même coup de filet, une vingtaine de personnes sont arrêtées. La police française ne parvient pas à percer la véritable identité de Raymond Samuel. Il explique qu'il se livre au marché noir (achat et revente illégaux de sucre). Le juge signe une ordonnance de libération le 10 mai 1943.

Mais ce qu'ignore Raymond Samuel à ce moment-là, c'est le rôle de sa femme. Lucie s'est rendue en personne chez le procureur pour lui tenir ce langage : *"Je représente ici l'autorité du général de Gaulle, qui est le chef de Vallet. Si demain, au palais de justice, vous ne signez pas favorablement sa mise en liberté, si le 14 au matin Vallet n'est pas libre, vous ne verrez pas le soleil se coucher le 14 au soir."* Une dizaine de jours plus tard, le mouvement Libération, avec un commando intégrant Lucie et Raymond, libérera plusieurs autres résistants de ce groupe : Kriegel Valmont, Serge Ravanel et François Morin, en se faisant passer pour des agents de la Gestapo. A chaque fois, Lucie Aubrac manifeste un courage et un esprit de décision exemplaires.

"Il faut savoir être fou", disait-elle. Il lui arrivait aussi d'ajouter : *"Sans les femmes, la Résistance ne pouvait rien faire."* Elle en était un élément de preuve. La Résistance pouvait en tout cas prendre les couleurs d'un *"grand jeu enfantin et mortel"*, selon la formule de d'Astier de la Vigerie.

Lors de l'arrestation de Caluire, près de Lyon, le 21 juin 1943, quand Jean Moulin, chef de la Résistance fut arrêté avec sept autres dirigeants dont Raymond Aubrac, l'aspect mortel l'emporta. Mais encore une fois, Lucie parvient, après quatre mois de patience, à faire libérer son mari au cœur de Lyon.

Le couple vit alors de cache en cache, recherché, traqué. Lucie Aubrac parvient, grâce à ses contacts, à gagner Londres le 8 février 1944 avec son petit garçon. Elle accouche d'une petite fille quelques jours plus tard. Son combat aurait pu s'arrêter là. Mais Lucie Aubrac participa à la Libération et siégera à l'Assemblée consultative. Par la suite, elle ne cessa jamais de militer, d'enseigner, de faire la pédagogie de ce que furent l'ignominie de la collaboration et la fraternité de la Résistance. De sa voix forte, avec une détermination inoxydable, elle racontait, expliquait. Devenue militante d'Amnesty international, prenant cause pour les sans-papiers, elle résumait son credo d'une phrase : *"Le mot résister doit toujours se conjuguer au présent."*

Laurent Greilsamer